

2022

Le Journal
FIEFFES-MONTRELET



Bulletin municipal :

Directeur de publication : Xavier VARLET

Conception et réalisation : Evelyne SINGLARD

Reproduction par les services de la Communauté de Communes
du Territoire Nord Picardie

Crédits photos : Commune de Fieffes-Montrelet



Etat civil - année 2022

Naissances

- ~ COPPE Maëlyne
10B rue de Bonneville le 14 avril
- ~ COLLET Jules
7 rue du Bedeau le 05 juin
- ~ BELLENGER Leyan
53 rue de Doullens le 08 septembre
- ~ WATINE Victor
8 rue des Fourches le 16 septembre

Mariage

- ~ DUMETZ Justine et DUBOT Maxime
37 rue de Doullens le 13 août

Décès

- ~ RANCON Gilles le 1er juin
 - ~ OGER Benoît le 18 octobre
- Décès hors commune
- ~ DOGMONT Geneviève le 1er mars
 - ~ OSSART Paul le 25 mars
 - ~ DELHOMMEL Maurice le 20 juin
 - ~ TABART Jeannine le 26 juin
 - ~ CAMBRAY Michel le 22 juillet
 - ~ DELHOMMEL Marius le 10 août
 - ~ DUCROCQ Aimée le 12 novembre

Réunions du conseil municipal extraits des principales décisions

Séance du 10 février 2022

Approbation du compte de gestion

Monsieur le Maire présente le compte de gestion dressé par le Receveur principal. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le compte de gestion à l'unanimité

Approbation du compte administratif 2021

* Section d'investissement	Recettes :	164 552,73 €
	Dépenses :	230 423,54 €
* Section de fonctionnement	Recettes :	241 309,85 €
	Dépenses :	152 319,59 €
* Restes à réaliser :	Section fonctionnement :	0 €
	Section investissement :	21 117,14 €

* **Résultat de l'exercice 2021**

Excédent de fonctionnement : 88 990, 26 €

Déficit d'investissement : 86 987;81 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité

Les restes à réaliser sont des engagements en cours - exemple : des travaux en cours , mais non soldés à ce jour :

Travaux abri de bus, achat d'un terrain et d'une parcelle boisée en complément du Bois Surville.

Ces restes à réaliser sont donc reportés sur l'exercice 2022

Budget primitif 2022

Vote des taxes

Le maire propose de ne pas augmenter les taxes

Taxe foncier bâti : 38,99 %
(Taxe communale 13,45 % + Taxe départementale 25,54 %)

Taxe foncier non bâti : 27,54 %

Vote des subventions accordées aux associations

Comité des fêtes des fêtes de Fieffes-Montrelet : 1300 €
Ecole de Candas : 400 €
Bibliothèque de Candas : 150 €
Club des Aînés de Canaples : 50 €
ADS 80 : 150 €
Club de football de Candas : 50 €
Soméa : 30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les demandes de subventions

Projets d'investissement 2022

Sécurisation de l'abri de bus, installation de feux récompense, pose d'un portail au cimetière de Montrelet, installation d'un défibrillateur à la salle des fêtes, reliures des registres d'état civil ...

Les montages financiers ne sont pas finalisés, en conséquence, une somme forfaitaire sera portée bien investissement.

Le budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité

Devis pour la sécurisation de l'abri de bus

Le Maire présente des devis au Conseil qui décide à l'unanimité de confier les travaux à l'entreprise Bouffel TP pour **6761,66 € HT**

Reliure des registres de l'état civil

Le Maire présente des devis pour la reliure des registres d'état civil.
Le Conseil choisit de retenir l'entreprise ADIC qui a de bonnes références et propose ce travail pour **1068,64 € HT**

Séance du 5 mai 2022

Travaux de voirie rue Claude Quillet

Monsieur le Maire fait part du projet de convention de voirie proposé par notre Communauté de communes concernant la réfection de la rue Claude Quillet à Fieffes.

Le coût des travaux est estimé à 30 480 € et la participation de la commune s'élèverait à 9144 €, soit 30% du devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le projet et la quote-part de la commune.

Demande de subvention au titre de la nouvelle politique territoriale du Département et des priorités régionales d'investissements touristiques.

Monsieur le Maire fait part des nouvelles priorités de la Région et du département.

Le projet de réfection et de mise en valeur des chemins ruraux répond aux critères, à savoir :

- Favoriser la circulation douce autour de la commune
- Créer des circuits mettant en valeur le patrimoine historique et naturel
- Prévenir les dégâts liés au ruissellement

Le Conseil décide de saisir ces deux collectivités selon le plan de financement suivant :

Dépenses : - Chemin des Grands Champs : 64 169, 63 €

- Chemin du Baillon 35 737, 06 €

- Chemin Woitier 11 511, 35 €

Total TTC 133 701, 61 €

Recettes : - Département (Appui aux communes) : 44 567, 00 €

- Région (P R I touristiques) : 22 283, 00 €

- Fonds propres de la commune : 66 851, 65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le projet présenté ainsi que son plan d'investissement.

Achat d'une autolaveuse pour la salle des fêtes

Afin de faciliter l'entretien de la salle des fêtes, il est proposé au Conseil l'achat d'une autolaveuse.

Monsieur le Maire présente différents devis et suggère d'amortir le coût de cette acquisition, par une augmentation du tarif de location de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide l'acquisition d'une autolaveuse à la Sté sise à Camon, pour un prix de **3022.46 € HT**.

Pour les nouveaux contrat la location sera augmentée de 50 €

Il s'agit d'un service supplémentaire, désormais les locataires n'auront plus à nettoyer la salle.

Pose de barrières afin de sécuriser les rives de la Fieffe de la Basse Rue

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu de la vétusté des planches de protection dans la Basse Rue, plusieurs entreprises ont été sollicitées pour l'installation de barrières de sécurité.

L'offre présentée par l'entreprise ARROVERT (ex HUBLART) semble la plus intéressante

DEPENSES		RECETTES	
Inst. Barrières de sécurité	3052,80 €	Fonds d'appui aux communes (40%)	1221,22 €
TVA	610,56 €	Fonds propres (dont TVA)	2 442,24 €
Coût TTC	3663,36 €	Recette TTC	3 663,46 €

Devis pour installation des barrières de sécurité : **3052, 80 HT**

Le Conseil approuve le projet de sécurisation et le devis de l'entreprise ARROVERT. Charge le maire de déposer une demande de subvention au Département.

Les passages dangereux au niveau desquels seront installées les protections sont :

- côté mairie, après la passerelle, sur le second petit pont
 - au dessus de la source
 - à l'entrée du porche en pierre (installation de 4 poteaux et 2 lisses.
- La barrière pivotante interdisant l'accès de la Basse Rue aux véhicules (côté Fieffes) sera également refaite.

Séance du 15 septembre

Modification des délégations de pouvoir du maire

Le Conseil municipal reprecise les limites de certaines delegations consenties au maire. Ces delegations permettent au maire d'agir au nom du conseil municipal sur certains sujets precis, comme la creation et le renouvellement des baux ruraux, ou l'émision d'un avis sur les projets de construction de la commune.

Il est precisé que les dossiers les plus importants, comme les emprunts et les projets de travaux restent dans le champ de compétence du conseil municipal.

Lutte contre les inondations - aménagement d'un fossé.

Monsieur le Maire expose que le fossé situé rue de Doullens ne remplit plus son rôle de prévention des inondations et nécessite des travaux d'aménagement.

Plusieurs entreprises ont été contactées.

L'offre présentée par l'entreprise VILBERT semble la plus intéressante.

Coût des travaux **5000 € HT** soit **6000 TTC**

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du département

		RECETTES	
Coût HT	5 000,00 €	Fonds d'appui aux communes (40%)	2 000,00 €
TVA	1 000,00 €	Fonds propres (dont TVA)	4 000,00 €
Coût TTC	6 000,00 €	Recette TTC	6 000,00 €

Le Conseil approuve le projet d'aménagement, son plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer une subvention au titre du «Fonds d'Appui aux Communes» de la politique territoriale.

Vie municipale et infos

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

mercredi

matin de 13 h à 18h30

samedi

matin de 9h à 13h30

Information urbanisme

Dématérialisation des démarches :

Dès 2023 vous pourrez effectuer vos demandes d'urbanisme directement sur la plateforme dédiée <https://urbanisme.amiens-metropole.com/gnau/#/> ou par mail à mairie.fieffes-montrelet@laposte.net. A noter que le dépôt papier est toujours possible durant les horaires de permanences.

Surface à prendre en compte pour vos démarches :

Seule la surface d'emprise au sol est à considérer pour vos autorisations de travaux.

La surface d'emprise au sol correspond à la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus.

Exemple : *Bien qu'un carport ou auvent ne possède pas de mur, c'est une construction hors-sol et doit si sa surface est au-delà de 5m² l'objet d'une demande de travaux.*

Le secrétaire de mairie reste à votre disposition pour vous aider à constituer vos dossiers d'urbanisme.

Fibre Optique

Les derniers repérages d'adresses ont été faits par Sogetrel. Les travaux commenceront en janvier 2023 avec les premiers logements raccordables en fin d'année.

A noter que les travaux de raccordement pourront gêner temporairement la circulation et le stationnement

Arbres dangereux

La municipalité constate de nombreux arbres dangereux peuvent tomber sur les routes ou les bâtiments. Il est rappeler que le Code Civil estime qu'à la fois le propriétaire et le locataire partagent la responsabilité des dégâts provoqués par un arbre dangereux s'ils n'ont pas respecté leur obligation légale d'entretenir cet arbre.

L'élagage près d'une route, d'une ligne électrique ou d'un voisin est particulièrement à surveiller. En cas de négligence, les assurances peuvent se retourner contre le propriétaire de l'arbre.

Tarifs de la salle des fêtes

Les tarifs de la salle des fêtes ont évolués afin de prendre en compte le nettoyage de cette dernière

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

- Personnes extérieures de la commune : 500 euros
- Habitants de la commune (sous justificatif) : 400 euros
- Deuils et associations communales : gratuit

Suite à de nombreux abus, le tarif vin d'honneur (salle sans la cuisine) est supprimé

Les ordures ménagères



Nous vous rappelons que les conteneurs, doivent être rentrés après le passage des camions du SMIRTOM.

Certains bacs restent sur la voie publique d'une semaine sur l'autre !!

Respectons nos voisins et l'aspect de notre commune, cela fait partie du bien-vivre ensemble.

Cimetières communaux

Les plans et les registres des cimetières de Fieffes et de Montrelet sont en cours de numérisation. En parallèle la commune envisage la reprise de certaines concessions.



Réglementation

La commune peut reprendre une concession dans les cas suivants :

- Non-renouvellement d'une concession à durée limitée
- Concession en état d'abandon
- Non-renouvellement d'une concession à durée limitée

Si vous ne demandez pas le renouvellement d'une concession à durée limitée, la commune peut la reprendre.

La reprise peut intervenir après un délai de 2 années suivant l'échéance de la concession.

La mairie vous informe de son intention de reprendre la concession par l'un des moyens suivants :

- Courrier
- Panneau au pied de la sépulture

Concession en état d'abandon :

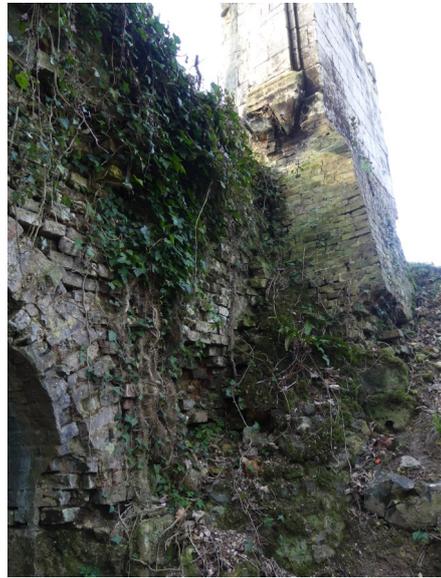
Si vous n'entretenez pas une concession (perpétuelle ou cinquantenaire), la commune peut constater son état d'abandon (aspect indécent ou délabré). Elle peut alors entamer une procédure de reprise si les 4 conditions suivantes sont réunies :

- La concession a plus de 30 ans
- La dernière inhumation remonte à 10 ans au moins
- La famille ou la personne chargée de l'entretien de la concession est informée

La mairie prévient, si elle les connaît, les personnes suivantes :
Descendants (ou successeurs) des propriétaires de la concession
Éventuellement, personnes chargées de l'entretien de la concession

Un délai d'attente de 1 an à partir du constat d'abandon est respecté

Si l'adresse de la famille est inconnue, un avis est affiché à la mairie et à la porte du cimetière.



Au printemps, dans le cas du plan de relance, un diagnostic sur l'état des ponts a été programmé.

Notre commune n'est concerné que par le pont qui permettait l'accès à l'ancien château. Les autres ponts sur voirie étant propriété de la Communauté de communes.





Château d'eau et captage

La Loi sur l'eau impose aux collectivités la protection de leur(s) captage(s), déclaré(s) d'utilité publique (DUP).

C'est un arrêté préfectoral du 04 octobre 2021 qui a Déclaré d'Utilité Publique le captage de Fieffes-Montrelet.

Cet arrêté définit les différents périmètres de protection (3 périmètres : immédiat, rapproché et éloigné), ainsi que les interdictions qui s'y rattachent (exemple : il est interdit d'épandre des engrais, des produits chimiques ou phytosanitaires dans le périmètre immédiat - ce périmètre est la surface du captage qui se trouve clôturée).

Cet arrêté définit également les travaux qui devront être effectués dans un délai de 2 ans, soit avant le mois d'octobre 2023.

Les premiers travaux, financés par le SIAEP, ont été réalisés fin 2022, ils concernaient :

- La mise en place d'une borduration sur la D59, sur environ 250 mètres, pour canaliser les eaux de ruissellement,
- L'aménagement et l'étanchéification du fossé qui longe le périmètre de protection rapproché.



L'eau est canalisée depuis le bas des routes de Doullens et de Fienvillers, vers le fossé du Bois Charles, passe au niveau de la source Marie-Madeleine (derrière l'ancienne mairie de Montrelet), avant de rejoindre la Fieffe.

Les prochains travaux qui démarreront au printemps prochain concernent :

- La pose d'une nouvelle clôture et d'un portail sur le périmètre immédiat du captage,
- La réfection complète du bâtiment où se trouve le forage,

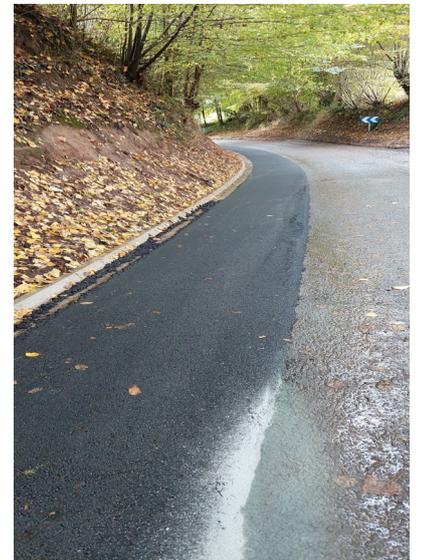
Par ailleurs, une étude de ruissellement et d'érosion devra être effectuée sur le bassin versant du captage. Cette étude sera menée par la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie qui en a la compétence. Par contre, elle est à la charge financière du syndicat.

L'étanchéité du fossé a été réalisée par un procédé relativement récent.
Le fossé a d'abord été remis en forme, puis l'entreprise a déroulé un matériau (comme un tapis) épousant les contours du fossé, et après humidification, le revêtement est devenu solide.



Le matériau est constitué de plusieurs couches :

- une couche en PVC qui rend le matériau complètement étanche et résistant aux produits chimiques
- une couche en PVC qui rend le matériau complètement étanche et résistant aux produits chimiques,
- une couche de renforcement en fibres qui empêche les fissurations, une couche extérieure composée d'un mélange chimique breveté, à base de béton sec, qui a une résistance élevée et rapide après avoir été arrosé.



Le fossé a été rendu étanche pour éviter que les infiltrations de produits éventuellement dangereux, ne polluent le captage tout proche

Exemple : un camion de carburant se renversant rue de Candas, avec une partie de son chargement qui se retrouverait dans le fossé.

Les bordures ont été prolongées dans le bas de la route de Fienvillers, jusqu'au virage au dessus du château d'eau

Rétro de l'année 2022

Pâques *La chasse aux œufs dans la Basse Rue*

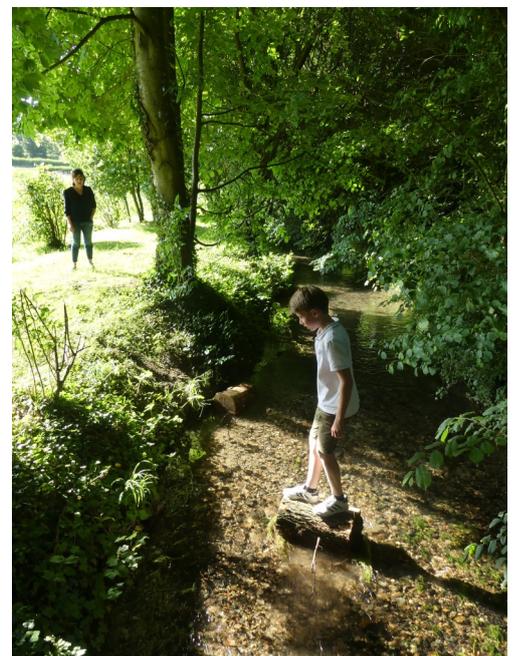
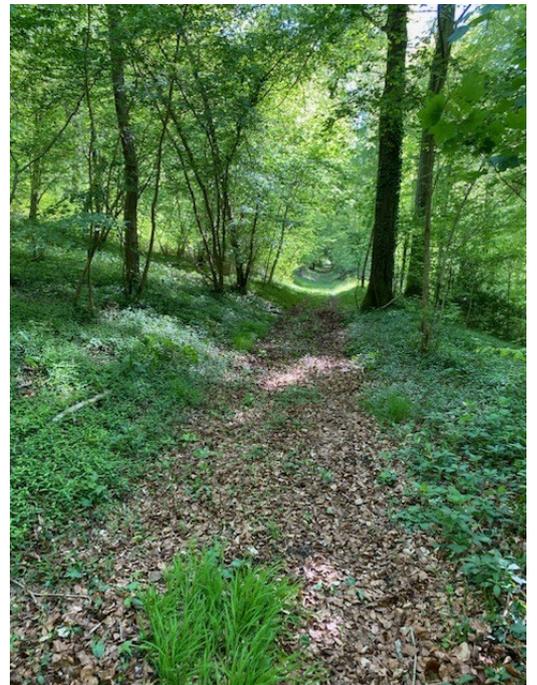


Top départ On y court ... enfin comme on peut !





La fête des voisins



Un peu de fraîcheur pour le retour, en empruntant le sentier qui longe la rivière.



Le 14 juillet et la fête







Pour les enfants la fête est foraine !!!



Exposition à l'église de Fieffes



Pour renouer avec leurs animations, après une pose forcée, les Amis de l'Eglise de Fieffes ont présenté une exposition d'une dizaine de peintres.

« Malgré une période peu favorable (mi-août), nous avons pu constater une fréquentation plus que satisfaisante ».



Elvine , peintre graphiste est intervenue à l'école de Candas en juin (voir page). Elle a exposé, des œuvres peintes sur bois.





Aïna Wallé avec François Glineur qui exposera en 2023 dans l'église de Fieffes.



Tom fasciné par un tableau sur les Fables de La Fontaine... En fin d'exposition, le peintre, Gérard GLORIFET le lui a offert.



L'été 2023 en fête



Coiffée d'une toiture flambant neuve, la glacière de l'ancien château retrouve son lustre d'antan et enrichit le patrimoine historique de Fieffes Montrelet.

Ces travaux de restauration feront l'objet d'une inauguration officielle en septembre prochain. A cette occasion c'est toute la Basse Rue qui sera mise à l'honneur puisqu'un groupe de plasticiens en fera le théâtre d'installations artistiques placées sous le signe de la couleur et de l'humour.

C'est un cheminement poétique depuis l'église Saint Pierre jusqu'au porche du château qui sera proposé aux visiteurs, alternant panneaux peints, sculptures, installations baroques, détournements d'objets... tous plus originaux et festifs les uns que les autres. Des intermèdes musicaux accompagneront la déambulation pour un moment ludique qui restera dans les mémoires.

Réalisation éphémère, vouée à disparaître au bout de quelques jours, elle s'intégrera au site naturel pour le valoriser tout en respectant scrupuleusement son environnement.



Pendant la même période une exposition des œuvres de **Magdalena Keresztes** seront exposées dans l'église de Fieffes.

Auparavant, une autre exposition est programmée en juin, qui rassemblera les œuvres majeures de **François Glineur**.

La concrétisation de ces manifestations suppose beaucoup d'engagement : toutes les contributions sont donc les bienvenues. Vous pouvez nous aider à faire vivre et prospérer notre territoire avec votre participation bénévole.

Contacts : Jean-François VASSEUR : 06 61 32 87 30
Evelyne Singlard : 06 10 65 67 79

Repas des Aînés





Le Comité des fêtes



Toutes les manifestations que nous avons déroulées dans ce bulletin ont été animées par le Comité des fêtes en partenariat avec la municipalité. Pour terminer l'année, Frédéric Roussel et son équipe ont invité les enfants de la commune pour une sortie cinéma.

Au programme « **Le chat Potté 2** ».

Rendez-vous était donné sur le parvis de la Mairie, transformé par les décors de Noël créés par Christophe. Un artiste notre employé communal !!! L'ambiance a enchantée petits et grands.

2320014



Au retour du cinéma, Frédéric et le comité des fêtes invite les enfants à un quatre heure crêpes et chocolat chaud.



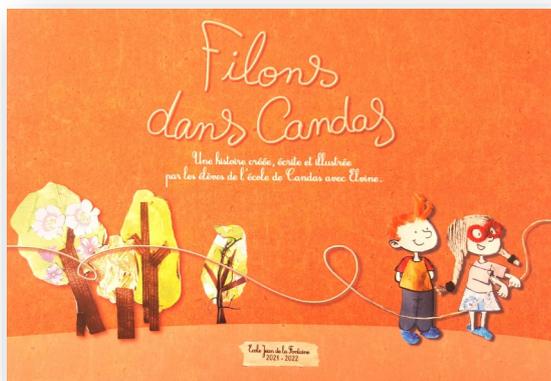
Départ pour le cinéma

Calendrier des Festivités 2023

L' école



File, filons, filera.... Nous verrons bien où cette histoire nous conduira ...



A la suite de deux enfants qui ont trouvé un mystérieux fil, les élèves de l'école de Candás, de la maternelle au CM2, ont réalisé un joli projet : l'écriture d'un album qu'ils ont illustré avec la précieuse collaboration, d' Elvine, illustratrice de nombreux albums.



" En projet depuis deux ans ...de fil en aiguille... de réflexion en réflexion ... de lieu en lieu ... de partenaire en partenairel'histoire intitulée « Filons dans Candás », en référence avec l'usine de toile de jute présente ici même, nous a permis de tisser un lien avec de nombreux partenaires... "

Anne-Sophie Dieppe, la directrice du RPC, dans son discours d'inauguration, a remercié les maires de Bonneville, Fieffes- Montrelet et de Candás pour leur soutien financier.



Le 28 juin :
inauguration



Dans le village, le projet a été matérialisé par 6 panneaux artistiques et connectés permettant de découvrir Candás au travers de 6 lieux emblématiques : sur chaque panneau (comme sur chaque illustration de l'album), figurent deux QR Codes qui reprennent l'histoire racontée par les élèves et renvoient vers une page expliquant l'histoire du lieu.

La bibliothèque



Osez pousser la porte de la bibliothèque...

- ... pour vous faire plaisir
- ... pour lire
- ... pour emprunter
- ... pour échanger.
- ... pour choisir vos lectures.
- ... pour partager un moment avec vos enfants.

Mardi
16H30 à 18h30

Mercredi
16H à 18h

Samedi
10H30 à 11h30

L'heure des petits



Régulièrement, les tout-petits, avec leurs parents, sont accueillis à la bibliothèque, pour affûter leurs petites oreilles aux belles histoires ! Puis, vient le tour des élèves de la maternelle ...

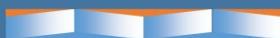
Bibliothèque Jean de La Fontaine
9, rue de la gare- Candas

bibliotheque.candas@orange.fr

Prêt de livres gratuit.
(collections :
enfants, jeunes,
adultes)

Possibilité de réservation à partir du catalogue en ligne :

<https://bibliothequecandas.biblix.fr>



L'orange une tradition ...



L'orange, un cadeau de Noël d'antan

Connaissez - vous la coutume d'offrir des oranges à Noël, aux enfants ? Si vous avez un parent ou un grand- parent né dans les années 1930 / 1940, vous avez certainement entendu parler de cette tradition ...

Jusqu'au milieu du XXème siècle, l'orange était un produit de luxe. En effet, l'oranger fleurissant en hiver et en ayant besoin de chaleur pour s'épanouir, ne pousse qu'en Italie et dans la péninsule ibérique.

Sous l'Ancien Régime, pour pouvoir en consommer, on faisait pousser des orangers dans les serres chauffées des jardins royaux ou aristocratiques : ce sont les fameuses orangeries que l'on retrouve dans de nombreux domaines (parmi les plus célèbres : l'orangerie des châteaux de Versailles, de Chenonceau, de Blois, de Cheverny...). Les gens du peuple ignoraient l'existence de ce fruit rare, cher et précieux.

C'est à la fin du XIXème siècle, que naît la tradition d'offrir des cadeaux à Noël. Dans les milieux populaires, on offrait des friandises, des biscuits, des pains d'épices et surtout le produit luxueux qu'était l'orange !

On achetait les oranges à la pièce à des marchands ambulants en provenance d'Italie ou d'Espagne.

L'orange est ainsi devenue, jusque dans les années 1950, le cadeau de Noël par excellence des gens peu fortunés....



" Heu ... comment dire ?

J'ai vraiment envie de partager ces moments quasiment miraculeux, féériques ...me replonger dans les noëls de mon enfance.

C'était tout un chemin qui débutait quelques semaines avant la naissance de Jésus ... On passait beaucoup de temps à la confection de dessins qu'on se réjouissait de pouvoir offrir. On apprenait des poèmes de Noël, on passait du temps en famille, on mangeait des mandarines, on dégustait des bons biscuits de Noël cuits par maman ... On allumait de vraies bougies sur un vrai sapin, lequel avait été décoré dans la joie. Je me souviens de ces magnifiques boules rouges et argentées, des cheveux d'ange, des guirlandes et surtout ... des petits chocolats accrochés aux branches du sapin.

Quel enchantement ...

ces souvenirs lumineux ! "



La Salamandre

Benoît Henrion, l'auteur de cette superbe photographie, est un photographe animalier de renom. Il est venu au printemps à l'affut dans les bois de Fieffes-Montrelet.

Il a accepté pour le journal de nous faire découvrir ce cliché.,

Photo prise probablement au dessus de la glacière



N'hésitez pas à consulter son site, c'est un pur bonheur !

<http://www.benoithenrion.fr>



**La municipalité
de Fieffes-Montrelet
vous souhaite une excellente
année 2023**